



Accord Non Marchand Que 2010-2012 voulons nous?

Vers un nouvel accord NM 2010-2012
Consultation CP 329.02
Région wallonne
PROJET JANVIER 2009

Ce bulletin est à remettre à votre délégué syndical ou au permanent de votre région pour le 28 février 2009 au plus tard. Veuillez cocher les revendications ci-dessous selon leur degré d'importance pour vous.

- 1 = très haute importance
- 2 = haute importance
- 3 = moyenne importance
- 4 = sans importance

Secteur (cochez le secteur auquel vous appartenez)
Nom de l'institution

.....

- | | |
|------------------------------------|---|
| Région wallonne | Region bruxelloise |
| <input type="checkbox"/> EFT | <input type="checkbox"/> AFT |
| <input type="checkbox"/> OISP | <input type="checkbox"/> OISP |
| <input type="checkbox"/> MIRE | <input type="checkbox"/> Mission locale |
| <input type="checkbox"/> CRI | <input type="checkbox"/> Autres |
| <input type="checkbox"/> CFP AWIPH | |

1. Pouvoir d'achat

- 1.1 L'harmonisation totale des revenus :**
 - 1.1.1** barèmes universitaires : débloquage des barèmes en fin de carrière
 - 1 2 3 4
 - 1.1.2** Le 1 % supplémentaire sur tous les barèmes
 - 1 2 3 4
- 1.2 Revalorisation des barèmes les plus bas**
 - 1 2 3 4
- 1.3 L'allocation de foyer/résidence** versée indistinctement à tous les travailleurs en fonction de leur salaire
 - 1 2 3 4
- 1.4 Une prime de fin d'année** telle qu'elle atteigne un montant équivalent à un treizième mois
 - 1 2 3 4
- 1.5 Remboursement à 100 % des frais de déplacements domicile-lieu de travail** à tous les travailleurs
 - 1 2 3 4

2. Conditions de travail

- 2.1 Augmentation des normes d'encadrement** qui permette:
 - 2.1.1** Le remplacement immédiat du personnel absent
 - 1 2 3 4
 - 2.1.2** Affectée à :
 - Une diminution de la charge de travail et de lutte contre le stress
 - L'amélioration de la qualité des services
 - La réponse aux niveaux des besoins.
 - 1 2 3 4
- 2.2 Renforcer les pénalités** pour non-respect de la CCT 35
 - 1 2 3 4
- 2.3 Formation**
 - 2.3.1** Financement du remplacement du travailleur en formation
 - 1 2 3 4
 - 2.3.2** Financement des frais inhérents à la formation
 - 1 2 3 4

3 Carrière professionnelle

- 3.1 Favoriser la gestion de la carrière professionnelle**, par le droit à la mobilité professionnelle dans et hors de l'ASBL, par la reconversion professionnelle possible dans les différents secteurs non-marchand en :
 - 3.1.1** Faisant reconnaître l'ancienneté de façon transversale et l'expérience acquise pour les ouvriers et les administratifs
 - 1 2 3 4
 - 3.1.2** Mettant en place un complément chômage pour les temps partiels qui se situent en-dessous du seuil de pauvreté
 - 1 2 3 4
 - 3.1.3** Octroyant des congés d'ancienneté dans le secteur
 - 1 2 3 4
 - 3.1.4** Pour les CFP AWIPH : suppression immédiate des prises de rang dans les barèmes et adaptation de la subsidiation du personnel à cet effet
 - 1 2 3 4

3.2 Prévenir les effets de la pénibilité du travail

3.2.1 Transformation des heures complémentaires structurelles en augmentation contractuelle d'horaire

- 1 2 3 4

3.3 Fin de carrière

3.3.1 Réduction du temps de travail sans perte de salaire, en fin de carrière à partir de 45 ans pour tous avec embauche compensatoire

- 1 2 3 4

3.3.2 Plan tandem : complément sectoriel à l'indemnité ONEm pour la RTT à ½ temps après 50 ans

- 1 2 3 4

3.3.3 Développer dans la sphère non-marchande des outils d'accompagnement et de réorientation du personnel plus âgé, en burn-out ou en recherche d'un nouveau souffle

- 1 2 3 4

3.4 Prolongation des échelles barémiques jusqu'à la fin de la carrière

3.5 Octroi de la prépension avec remplacement du travailleur

- 1 2 3 4

3.6 Amélioration des conditions financières de la prépension au-delà du minimum légal

- 1 2 3 4

4 Temps de travail

4.1 32 H. pour tous avec embauche compensatoire, sans perte de rémunération et avec remplacement

- 1 2 3 4

4.2 Temps de travail contractuel minimum dans le secteur octroyant un salaire au-dessus du seuil de pauvreté

- 1 2 3 4

4.3 Contrôle de la priorité des temps partiels à toute augmentation du temps de travail, avec un système de sanctions en cas de non respect

- 1 2 3 4

4.4 Application de la CCT crédit-temps AVEC remplacement

- 1 2 3 4

5. Autres revendications

Il vous semble que certaines revendications importantes pour vous n'ont pas été exprimées.

Notez les ci-dessous le plus clairement et le plus simplement possible.

5.1.....

.....

5.2.....

.....

5.3.....

.....

5.4.....

.....

5.5.....

.....

Secrétariat général

Patricia Piette

Avenue Robert Schuman, 18
1400 Nivelles • 067.88.91.91

Charleroi - La Louvière

Stéphanie Paermentier

Rue Pruniveau, 5 • 6000 Charleroi
071.23.08.78

Liège-Verviers

Brigitte Streel

Boulevard Saucy, 10 • 4020 Liège
04.340.74.90

Bruxelles - Brabant Wallon

Emmanuel Bonami

rue Pléтинckx 19 • 1000 Bruxelles
02 508 89 56

Mons - Tournai

Olivier Cattelain

Rue Claude de Bettignies, 10/12
7000 Mons • 065.37.26.13

Namur-Luxembourg

Alain Antoine

Place L'Ilon 13 • 5000 Namur
081.22.81.09